VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato. J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 82 106, dans l'affaire intitulée Mme Katherine Kruppenbacher vs Ignatz Kruppenbacher et al, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 25 novembre 1907 et signé en cour ouverte le 2 décembre 1907 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, et aussi d'un ordre du même dans l'affaire intitulée et numérotée, daté le 13 décembre 1907, et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D, dossier No 82,118, dans l'affaire des mineurs Esser, le 4 ordre daté le 13 décembre 1907, l'officiel de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 30 janvier 1908 les propriétés foncières comme suit:

Premièrement—Un certain ilet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, connu comme No 23, compris entre les rues Marais, Urquhart, l'avenue Jordan et la rue Sisters en état de prolet, mesurant trois cents pieds de face sur chacune des rues Marais et Urquhart, trois cent quarante trois pieds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Jordan et à la rue projetée Sisters, ensemble avec les droits et titre à cette portion marquée pour l'ouverture de la rue projetée Sisters, compris dans les lignes dodit ilet faisant face à dite rue projetée Sisters et la ligne de division de la propriété des heurs Urquhart, toutes les mesures plus ou moins.

Les améliorations comprenant un cottage double, contenant quatre chambre de chaque côté, écurie et grenier connu comme No 1200 avenue Jordan et un cottage simple contigu, contenant trois chambres connu comme No 1244 avenue Jordan.

Deuxièmement—Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ilet bornée par les rues Dauphine, Bourgogne Kentucky et Mathilda, mesurant quarante pieds de face à la rue Dauphine par une profondeur entre lignes parallèles de cent six pieds, six pouces, trois lignes, dérignés comme lots 1 et 2, contigus l'un à l'autre, le lot 1 formant l'encoignure des rues Kentucky et Dauphine.

Les améliorations comprenant un cottage double, connu comme 4501-03 rue Dauphine, contenant quatre chambres de chaque côté et le cottage simple connu comme 4507 rue Dauphine contenant quatre chambres.

Troisièmement—Une portion de terre avec les bâtisses, dans le Treizième District, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Mathilda, Bourgogne et Alexander, mesurant plus ou moins quatre vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue Dauphine, par une profondeur de trente sept pieds huit pouces.

Les améliorations comprenant un cottage simple contenant quatre chambres et connu comme No 4537 rue Dauphine.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908, les actes de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs pardevant F. Adolph, notaire. Dix pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières
Bureau No 814 rue Baronne.
29 déc—29—jan 5 12 19 26 30

Carrère & Keeney

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage encoignure des rues Lyon et Annonciation
JEUDI, le 30 janvier 1908, à midi.

Succession de Henry Millaudon et de Elizabeth Stephen, sa femme, et de Henry Millaudon jeune.

No 84,338—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR CARRERE et KEENEY, Encanteurs Bureau No 806 rue Perdido—Ernest A. Carrère, Encanteur — JEUDI, le 30 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 20 décembre 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 8 du faubourg ouest Bedigny, maintenant l'ilet désigné par le No 141 sur le plan par H. C. Brown, voyer, lequel est borné par les rues Lyon, Annonciation, Laurel et Bordeaux, laquelle dite portion de terre est désignée par le No 10 sur un plan de Geo T. Dunbar voyer, daté le 18 février 1848, déposé en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire, lequel lot formant l'encoignure des rues Lyon et Annonciation et mesurant 50 pieds de face à la rue Lyon sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 62 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme 601 rue Lyon, contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer et payer au dessus et en plus du prix d'achat toutes les taxes dues sur ladite propriété, pour les années 1907 et 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant Joseph Sinai, notaire, en cette ville, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

James C. Henriques, Meyer S. Dreifus, avocats.
29 déc—29—janv 5 12 19 26 29 30

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Morris Werbsa vs W. Friedman Co., Ltd.

No 84,532—Cour Civile de District.

VENDREDI, 24 JANVIER 1908
A 11 HEURES A. M.

Installation de Magasin et des Comptes Courants, sur les Lieux,
126 RUE CARONDELET,

Seront vendus en bloc.
Conditions—Comptant.
GEO. ST. PAUL,
Encanteur.
14jan—14 19 24

Chas Lacoume.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Joli cottage neuf avec quatre chambres, situé rue Tonti, entre l'avenue St Bernard et la rue République,)

Dans le Troisième District de cette ville.

MERCREDI, le 12 février 1908, à Midi.

Succession de Artemise Prevost, veuve de George Finwick.

No 84,420—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR CHAS LACOUME, Encanteur, Bureau No 334 rue Carondelet, MERCREDI, le 12 février 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre issu et daté et signé le 6 janvier 1908 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé en cette ville, dans le Troisième District, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, y appartenant et dépendant, ledit lot étant connu comme lot No 25 dans l'ilet No 32 vieux 1200, borné par les rues Havana, Force, maintenant Tonti, Vertu, maintenant Rochablave et Warsaw, maintenant République, et l'avenue St Bernard sur un plan dressé par George De Armas, voyer, daté le 19 février 1900, annexé à un acte passé pardevant E. Legier, notaire, le 5 août 1902 et mesurant 30 pieds de face à la rue Force, maintenant Tonti, sur cent cinquante neuf [159] pieds [10] dix pouces [7] sept lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1908, payer pour tous les certificats nécessaires et de déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec Chas Lacoume, encanteur. L'acte de vente pardevant Louis A. Martinet, notaire, No. 611 rue Bienville, aux frais de l'acquéreur.

Wm R. Ker, avocat pour l'exécutrice.
CHAS LACOUME, Encanteur.
No 334 rue Carondelet.
12 jan—12 19 26—fév 2 9 12

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Toby Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,747—Division D — Attendu que Frank W. Hart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Toby Hart, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —Dinvelspiel, Hart & Davey, avocats.
12 janv—12 17 23

Succession de John Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,314—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfo Duqué, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat.
18 jan—18 22 27

Succession de G. W. Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,614—Division C—Attendu que Mandeville F. Arnoult a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu G. W. Dupré, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.— Albert Voorhies, avocat.
17 jan—17 22 27

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE
—DE—
PROPRIETES
SUSCEPTIBLES DE DEVELOPPEMENTS
—EN DES—
SITES MEILLEURS POUR LES FABRIQUES
ET LES PLUS VALABLES POUR SPECULATION
POUR RAPPOTER LES PLUS GRAND PROFITS

Héritiers de Henry T. Williams vs William Winans Wall

No 83,090—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet

JEUDI, le 30 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 9 juillet 1907, par l'Hon W. B Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

(1) Un certain ilet de terre, vieux No 4 (maintenant No 1266) borné par les rues Force Vertu et Canonge et la propriété de Lessepe.

(2) Un certain ilet de terre, vieux No 5, (maintenant No 1265) borné par les rues Force, Vertu, Canonge et Pilié.

(3) Un certain ilet de terre, vieux No 6 (maintenant No 1264), borné par les rues Force, Vertu, Pilié et Deléry.

(4) Un certain ilet de terre, vieux No 9 (maintenant No 1270), borné par les rues Vertu, Magistrat (Nord Dorgenois) et Canonge et la propriété Lessepe.

(5) Un certain ilet de terre, vieux No 10 (maintenant No 1435), borné par les rues Magistrat (Nord Dorgenois), Law et Canonge et la propriété Lessepe.

(6) Un certain ilet de terre, vieux No 14 (maintenant No 1441), borné par les rues Canonge, Pilié et Law et l'avenue Florida.

(7) Un certain ilet de terre, vieux No 15 (maintenant No 1440), borné par la Propriété Lessepe, les rues Canonge et Law et l'avenue Florida.

(8) Un certain ilet de terre, vieux No 16 (maintenant No 1647), borné par la Propriété Lessepe, les rues Canonge et Industrie et l'avenue Florida.

(9) Un certain ilet de terre, vieux No 18 (maintenant No 1645), borné par les rues Pilié, Deléry et Industrie et l'avenue Florida.

(10) Un certain ilet de terre, vieux No 25 (maintenant No 1659), borné par les rues Industrie, Agriculture, Hancock et Monroe.

(11) Un certain ilet de terre, vieux No 26 (maintenant No 1660), borné par les rues Industrie, Agriculture, Monroe et Gordon.

(12) Un certain ilet de terre, vieux No 27 (maintenant No 1661), borné par les rues Industrie, Agriculture, Gordon et Benton.

(13) Un certain ilet de terre, vieux No 28 (maintenant No 1662), borné par les rues Industrie, Agriculture, Benton et Williams.

(14) Un certain ilet de terre, vieux No 29 (maintenant No 1663), borné par les rues Industrie, Agriculture, Williams et Adams ou Montgomery.

(15) Un certain ilet de terre, vieux No 44, (maintenant No 2023) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Montgomery et Adams.

(16) Un certain ilet de terre, vieux No 45, [maintenant No 2024] borné par les rues Trésor, Bénéfice, Williams et Montgomery.

(17) Un certain ilet de terre, vieux No 46, [maintenant No 2025] borné par les rues Trésor, Bénéfice, Benton et Williams.

(18) Un certain ilet de terre, vieux No 47, [maintenant No 2026] borné par les rues Trésor, Bénéfice, Gordon et Benton.

(19) Un certain ilet de terre, vieux No 48, [maintenant No 2027] borné par les rues Trésor, Bénéfice Monroe et Gordon.

(20) Un certain ilet de terre [vieux No 49, [maintenant No 2028] borné par les rues Trésor, Bénéfice, Hancock et Monroe.

(21) Un certain ilet de terre, vieux No 54 (maintenant No 2043), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Canonge et Pilié.

(22) Un certain ilet de terre, vieux No 55 (maintenant No 2044), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Pilié et Deléry.

(23) Un certain ilet de terre, vieux No 56 (maintenant No 2047), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Hancock et Monroe.

(24) Un certain ilet de terre, vieux No 57 (maintenant No 2048), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Monroe et Gordon.

(25) Un certain ilet de terre, vieux No 58 (maintenant No 2049), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Gordon et Benton.

(26) Un certain ilet de terre, vieux No 59, [maintenant No 2050], borné par les rues Bénéfice, Humanité, Benton et Williams.

(27) Un certain ilet de terre, vieux No 60 [maintenant No 2051], borné par les rues Bénéfice, Humanité, Williams et Montgomery.

(28) Un certain ilet de terre, vieux No 61, [maintenant No 2052], borné par les rues Bénéfice, Humanité, Montgomery et Adams.

(29) Un certain ilet de terre, vieux No 72, [maintenant 2219], borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Canonge et Pilié.

(30) Un certain ilet de terre, vieux No 73, (maintenant No 2220), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Pilié et Deléry.

(31) Un certain ilet de terre vieux No 74, [maintenant No 2223], borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Hancock et Monroe.

(32) Un certain ilet de terre, vieux No 75 (maintenant No 2224), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Monroe et Gordon.

(33) Un certain ilet de terre, vieux No 76 (maintenant No 2225), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Gordon et Benton.

(34) Un certain ilet de terre, vieux No 77 (maintenant No 2226), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Benton et Williams.

(35) Un certain ilet de terre, vieux No 78 (maintenant No 2227), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Williams et Montgomery.

(36) Un certain ilet de terre, vieux No 79 (maintenant No 2228), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Montgomery et Adams.

(37) Un certain ilet de terre, vieux No 80 (maintenant No 2387), borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre (Patriotes), Benton et Williams.

[38] Un certain ilet de terre, vieux No 81, [maintenant No 2388] borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre [Patriote], Gordon et Benton.

[39] Un certain ilet de terre, vieux no 82, [maintenant no 2389] borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre [Patriote], Monroe et Gordon.

[40] Un certain ilet de terre, vieux No 83, [maintenant no 2390] borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre [Patriote] Hancock et Monroe.

[41] Un certain ilet de terre, vieux No 84, [maintenant no 2393] borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre [Patriote] Pilié et Deléry.

[42] Un certain ilet de terre, vieux No 85, [maintenant no 2394] borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre [Patriote] Canonge et Pilié.

(43) Un certain ilet de terre, vieux No 105 (maintenant No 2786), borné par les rues Cotton, Sénat (Seine), Monroe et Gordon.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1908. Dix pour cent comptant requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Rees E. Breazele, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. W. Wall,
Hall & Monroe,
Avocats.
29 déc—29—janv 5 12 19 26 30

Chas Lacoume

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Double Nos 2843 et [2845 rue Annonciation, entre les rues Washington et Sixième, MERCREDI, le 12 février 1908 à midi; aussi meubles et effets mobiliers contenus dans la résidence No 2857 rue Annonciation.

Succession de John B. Fath.

No 83,997—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR CHAS LACOUME, Encanteur, bureau No 334 rue Carondelet—MERCREDI, le 12 février 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 9 janvier 1908, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Les meubles contenus en la résidence No 2857 rue Annonciation, consistant d'une armoire, un bureau, une boite de faïence, quatre portraits, un miroir, un lit et lingerie de lit, une toilette, une armoire, quatre chaises, une berceuse, un garde-manger, un fourneau, ustensiles de cuisine, trois tables en bois et trois chaises.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par la lettre B sur un plan ou certificat d'arpentage fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, le 12 novembre 1907 et annexé à un inventaire fait par J. F. A. Hebel, notaire, le 25 novembre 1907, dans l'affaire de la succession de John B. Fath, No 83,997 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ledit morceau de propriété ou portion de terre étant situé dans l'ilet No 97 (vieux No 40) borné par les rues Washington, Sixième Laurel et Annonciation, commençant à une distance de [76] pieds soixante seize pieds de l'encoignure des rues Annonciation et Sixième et mesurant d'après ledit plan, quarante quatre (44) pieds onze (11) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Annonciation, par soixante (60) pieds, quatre (4) pouces et deux [2] lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales, ledit morceau ou portion de terre, formant une partie de la portion du fond des lots originaux Nos un [1] et deux (2) du dit ilet, d'après un plan de subdivision de onze (11) lots de terre dans le dit ilet No quarante (40), (vieux numéro), déposée en l'étude de Manuel G. Garcia, shérif de la paroisse Jefferson, pour référence.

Les améliorations sur ledit morceau ou portion de terre consistant en un cottage double et dépendances, désigné par les Nos 2843 2845 rue Annonciation.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente et tous les certificats pardevant Jno. F. A. Hebel, notaire en cette ville. 10 pour cent devant être déposé au moment de l'adjudication entre les mains de Chas Lacoume, encanteur. Le prix de la propriété mobilière consistant en meubles, etc., devant être payé au moment de l'adjudication, laquelle sera vendue par moi, Mardi, le 11 février, à la résidence No 2857 rue Annonciation, à 11 heures a. m.

12 jan—12 19 26—fév 2 9 12 CHAS LACOUME, Encanteur.

AVIS AUX CREANCIERS.

Whitney Central National Bank vs Nutriline Feed and Oil Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 83 421 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par la Canal Louisiana Bank and Trust Company, recevoir dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Foster, Milling & Godchaux, Miller, Dufour & Dufour, avocats.
15 jan—15 19 24

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession vacante de Mme Nelly Mace, veuve de Edw. Désiré Hubert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 82,612—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Duqué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.
14 jan—14 18 23

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de M et Mme Leopold Marx.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,866—Division C—Attendu que Mme Emma Marx, femme de Andrew Lindberg, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus M. et Mme Leopold Marx, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Oscar Schreiber avocat.
22 jan—22 26 31

Succession de Ludovic Delrazal.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 78,898 —Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James A. Buisson administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Henry Chiapella, avocat. 22 jan—22 26 31

Succession de William Douglas et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,440—Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Robert J. Douglas, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Frank McGloin, avocat.
22 janv—1 f

Succession de Antonio ou Antonine Salario.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,061—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme A. Salario, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Suthon, avocats.
22 jan—22 26 31

Succession de Mme Anna M. M. Pfaeffin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 77,754 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfe Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. E. T. Florance, avocat. 18 jan—18 22 27

Succession de Theodore Villars.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 84,321 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Schrewe, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. — A. D. Danziger, avocat.
15 jan—15 19 24

Succession de Mme E. De Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 84,529, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Bopp, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Wm V. Seeber, avocat. 15 jan—15 19 23

Succession de P. Mayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,487—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Pauline Mayer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—Frank E. Reinold, avocat.
15 jan 15 19 24

Succession de Mme Mary Ann Gibbons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 88,067 — Division D— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfe Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas, approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — E.T. Florance, avocat.
16 jan—16 20 25

Succession de Maria Louise Morgan, Veuve de Charles A. Whitney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 84,766—Division B—Attendu que John E. Boudea a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Maria Louise Morgan, de veuve Charles A. Whitney, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Hall & Monroe, avocats. 18 jan—18 22 27

Succession de Charles H King.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 84,244—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Duqué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — E. T. Florance, avocat. 16 jan—16 20 25

Succession de Charles N. Mollenbach

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 83,199—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfe Duqué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Ernest T. Florance, avocat. 16 jan—16 20 25

L'ABEILLE
DE LA
Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,
EDITION HEBDOMADAIRE,
EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR
Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.